

EXTENSION DU RESEAU D'AIRE PROTEGEE Y COMPRIS LES ZONES VEGETALES IMPORTANTES

CONSULTATION COMMUNAUTAIRE DES VILLAGES RIVERAINS DE DIECKE ET DU MONT BERO

RAPPORT DE MISSION



Équipes de mission :

1. Mamadou Diawara, GE
2. Faya Julien Simbiano, GE
3. Mohamed Camara, GE
4. Ismael Oularé, OGPR

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I. METHODOLOGIE.....	3
II. DEROULEMENT DE LA MISSION.....	3
III. RESULTATS.....	4
IV. CONCLUSION.....	9
V. RECOMMANDATIONS :.....	9
ANNEXE I : LES ACTES D'ENGAGEMENT DES DEUX SITES.....	10
CE LA LOI MAOMY.....	13
ANNEXE 2 : ACTE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FORET CLASSEE DU MONT BERO PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES, PREFECTURES DE LOLA, BEYLA ET N'ZEREKORE - REPUBLIQUE DE GUINEE.....	13
FASSOU SAGNO.....	17
ANNEXE IV : QUELQUES PHOTOS DES PARTICIPANTS.....	20

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet « Extension du réseau d'aire protégée y compris les zones végétales importantes », Kew Garden et ses partenaires nationaux dont Guinée Écologie, l'Herbier National de Guinée et le COSIE sous le financement CEPF, un système d'alerte précoce a été élaboré pour prévenir d'éventuels conflits qui peuvent compromettre l'atteinte des résultats du projet.

A cet effet, une consultation communautaire a été organisée du 21 Septembre au 08 Octobre pour finaliser le SAP. L'objectif de cette consultation est de prendre en compte l'avis, recommandations et propositions des communautés locales en vue de lui rendre participatif et inclusif.

1005 représentants des communautés ont pris part à ce processus. Dont 910 pendant les enquêtes villageoises et 95 pendant les ateliers. Ces ateliers se sont déroulés à Diecké pour la forêt classée du même nom et à Sérédou pour celle du mont béro.

I. Méthodologie

Les consultations se dérouleront à deux niveaux :

- Au niveau des structures étatiques : Tout d'abord l'équipe de Guinée Écologie a fait un entretien avec l'Office Guinéen des Parcs et Réserve à Conakry, structure en charge de la gestion des aires protégées en Guinée. Ensuite, ce sera le tour avec le centre forestier de N'Zérékoré responsable de la gestion des sites visés par le présent projet. Ces entretiens ont également inclus les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

- Au niveau communautaire : des consultations commentaires ont été lancées et réalisées sous forme d'enquêtes villageoises et d'atelier en salle.

II. Déroulement de la mission

Ce processus a été conduit en plusieurs étapes :

II.1. Planification des séances de consultation avec les autorités du CFZ

Jeudi 23/09/2021 s'est tenue dans la salle de réunion du CFZ une réunion de concertation entre les acteurs impliqués dans le processus des consultations communautaires (Guinée Écologie, L'Office Guinéenne de Parcs et Reserve, L'UNOPS et le Centre Forestier de N'Zérékoré) pour discuter de quelques points sur l'organisation des consultations communautaires de Diécké et Béro.

10 personnes étaient présentes à la rencontre comme indique le tableau suivant :

Tableau 1 : liste des présents à la rencontre au CFZ

N°	Prénoms et Noms	Institution
1	Mamadou DIAWARA	Guinée Ecologie
2	Faya Julien SIMBIANO	
3	Mohamed CAMARA	
4	Ismaël OULARE	OGPR
5	Radar NISHULI	UNOPS
6	Cdt Yacouba DOUMBOUYA	CFZ
7	Capitaine Antoine FENANO	

8	Capitaine Maurice MAMY	
9	Mamadi ONIVOGUI	
10	Léonce MAMY	

Compte tenu de la situation actuelle du pays et en commun accord avec le CFZ une enquête auprès des communautés a été engagée pour s'enquérir de certaines réalités concernant l'utilisation des ressources des forêts classées de Diécké et du mont Béro par les communautés ; les conflits qui les opposent aux gestionnaires de ces forêts, les impacts positifs et négatifs qu'ils reçoivent à travers ces forêts et tant d'autres questions à travers un questionnaire établi à cet effet.

II.2. Choix, constitution et formation des équipes d'enquêteurs

Tous les agents ont été choisis et formés dans la salle de réunion du CFZ sur la compréhension du questionnaire ; les comportements à adopter pendant les enquêtes.

Dix (10) équipes¹ composées chacune de deux personnes ont été déployées dans 54 villages riverains des forêts classées de Diécké et du mont Béro. Au cours de ces rencontres, il a permis aux équipes de regrouper au sein du village, les représentants des couches sociales (jeunes, femmes, sages, etc.) et de recueillir leur avis quant à la conservation et la protection des deux forêts².

Les consultations proprement dites ont été réalisées dans un premier temps à Diécké et dans le second à Béro. L'occasion a été donnée au représentant de Guinée Écologie de présenter brièvement le Système d'Alerte Précoce (SAP) et de passer quelques messages de sensibilisation sur son importance et son rôle dans la gestion des conflits liés à la mise en œuvre du projet. Elles ont aussi permis d'identifier avec les communautés les personnes devant constituer l'équipe d'alerte précoce, de définir avec elle le mécanisme de remontée d'informations et de choisir les méthodes et les moyens de gestion des conflits. Ces consultations ont permis aux participants lors des enquêtes villageoises et lors des ateliers à Diécké et à Sérédou pour le mont Béro de se prononcer sur le contenu du système d'alerte précoce soumis à leur appréciation.

III. Résultats

Après analyse des fiches d'enquêtes qui ont été réalisées dans vingt-huit villages riverains de la Forêt Classée de Diécké et vingt-six villages de la forêt classée de Béro, les résultats préliminaires suivants ont été présentés par les groupes de travail. Ils serviront de base solide pour le renforcement du système d'alerte précoce et de gestion des conflits.

L'enquête était basée sur le questionnaire par rapport à :

- Impact social (pour les communautés et les conservateurs) sur la contribution générale au bien-être humain de la forêt classée et des activités associées de conservation et de développement.

Sur ce point les communautés locales ont mentionné l'impact social de ces forêts. Il s'agit : régulation de la pluviométrie, amélioration du climat, construction des édifices publics, gestion et barrière contre les feux de brousse, maintien des sources d'eaux, plante médicinale, création d'un poste de contrôle, lutte contre les catastrophes naturelles, protection des têtes de source, sources de protéines, recherche de vin de raphia, rendement de nos cultures.

¹ Voir tableaux en annexe

² Voir fiche d'enquête en annexe

- Impacts négatifs :

Les communautés ont énuméré quelques impacts négatifs qu'elles subissent par rapport à l'existence de la forêt classée comme : Broutage des cultures par les bœufs (zébus maliens) installés par les conservateurs dans la forêt classée sans encadrement, destruction des anciennes plantations, feux de brousse (causés par les bouviers), mauvaises pratiques culturales (culture sur brulis), le déboisement, réduction des terres et domaines cultivables, pauvreté suite à l'interdiction du sciage en forêt classée, les conflits entre éleveurs et agriculteurs, l'ignorance suite au manque d'information et de sensibilisation, vente de forêt par les conservateurs.

- La gouvernance pour les communautés et les conservateurs

A ce point, la communauté a énuméré un certain nombre de leurs droits d'usage lié à la forêt classée. Ils ont mentionné que ces droits sont faiblement reconnus par les gestionnaires de la forêt. Ils sont entre autres : Droits d'usage (faire des cultures, plantation, caféière cacao, bananeraie) et cultures saisonnières (maïs, riz) dans les plaines, accès à la forêt classée pour la récolte des plantes médicinales, des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), lieux de cultes, droit de chasse de subsistance, accès à l'eau potable, aménagement des bas-fonds, la pêche de subsistance, recherche des bois-énergies, la participation aux prises de décision des deux parties (conservateurs et communautés).

Par faute de communication, les communautés accusent les gestionnaires de ne pas être tellement associés aux prises de décision concernant la gestion de la forêt classée de Béro. Cela occasionne parfois des conflits entre les gestionnaires et les communautés.

- La transparence entre conservateurs et communautés

Il a été révélé que les communautés sont rarement informées des activités liées à les forêts classées par les conservateurs mais aussi les femmes sont moyennement associées dans les activités de développement local liées à la forêt classée étant donné que ces communautés participent à la conservation de la forêt classée à travers : La protection de la forêt, aménagement des bas-fond réalisé par GTZ, création de comité de gestion et de groupement, déguerpissement des agriculteurs venant d'autres villages, élargissement de la forêt classée, entretien des plantations forestières, lutte contre les feux de brousse, participation aux travaux de pépinière et de plantation, interdiction des éleveurs dans la FC, sensibilisation de la communauté.

- Atténuation des impacts négatifs et partage des avantages.

Beaucoup de conflits ont été identifiés dont entre autres : la méconnaissance des limites par les communautés ; la non implication des communautés par les gestionnaires dans la prise de décision et la mise en œuvre des activités liées à la gestion de la forêt et inversement ; le manque de formation des agents conservateurs ; la non reconnaissance des droits des communautés à la forêt ; l'interdiction aux paysans d'accès aux PFNL, la chasse et la complicité des agents et des autorités sur la distribution des bas-fonds exploitable aux communautés ; les destruction des cultures des communautés par les animaux provenant de la forêt et tant d'autres.

Après analyse de ces conflits, nous les avons classés en 11 catégories pour Diécké et 6 catégories pour Béro comme indiqué dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 2 : Les différents conflits avec les acteurs et les propositions de solution de la forêt classée de Diécké

N°	Conflits	Acteurs	Raisons	Solution
1	Lié à l'accès aux ressources dans la forêt classée	Conservateurs et Communautés	Non-respect de la loi par la communauté	Sensibilisation de la communauté, intégration des actions environnementales dans les Plan de Développement Local (PDL) ; établir un document de régularisation de l'accès des communautés
2	Lié à la méconnaissance et non-respect de la loi	Conservateurs, communautés et autorités	Non-respect de la loi et non vulgarisation des textes	Sensibilisation et vulgarisation des textes, rafraichir annuellement les limites
3	Liés à la spoliation des limites de la forêt classée	Communauté riveraine et conservateur	Non rafraichissement des limites par les communautés et violation des lois	Sensibilisation et contrôle régulier des limites ; mise en place du mécanisme de dédommagement ; limiter l'octroi des bas-fonds aux communautés
4	Liés à la cohabitation (homme-animal et conservation - population)	Communautés, animaux et conservateur	Manque de mécanisme de dédommagement, destruction de cultures, irrégularité des patrouilles, non-respect des textes	Sensibilisation des chasseurs et riverains, promouvoir l'élevage à cycle court, régularisation des patrouilles ; création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et appui aux communautés ; installation des comités de gestion des villages riverains (SAP)
5	Liés au non partage des avantages (faible Activités Génératrices de Revenus, taxes exorbitantes pour accès aux ressources, ...)	Autorité à tous les niveaux et conservateurs	Manque de transparence dans la gestion, non partage des informations avec les communautés et violation des principes	Respect des conventions
6	Lié à l'insuffisance de l'information et la désinformation	Conservateurs et communautés	Manque d'information et sensibilisation ; non prise en compte des informations par les communautés	Sensibilisation des communautés et gestionnaires
7	Conflit lié à la présence d'une enclave dans la forêt classée	Conservateurs et communautés	Augmentation de la démographie et la méconnaissance des règles qui régissent la gestion des forêts classées	Actualiser les limites des enclaves
8	Conflit lié à l'utilisation des ressources naturelles	Conservateurs et communautés	Non-respect des droits d'usage accordé aux communautés	Sensibilisation des communautés

9	Conflit lié à la spoliation des terres de la forêt classée (cas de l'enclave Lowi, gestion de bas-fond),	Conservateurs et communautés	Recherche des nouvelles terres (bas-fonds)	Appui et création des AGRs
10	Le conflit des limites de la forêt classée	Conservateurs	Non-respect des limites	Ouvertures et matérialisation des limites avec les communautés
11	Le conflit interinstitutionnel	Conservateurs, Communautés et autorités	Non-respect des codes de faune et de flore et des textes juridiques	Application des textes juridiques et code de l'environnement ; formation des agents

Tableau 3 : Les différents de conflits de Béro avec les acteurs et les propositions de solution de la forêt classée du Mont Béro.

N°	Nature de conflit	Acteurs	Raison	Solutions
1	Conflit lié aux ressources dans la forêt classée	Communauté, Conservateurs	Non-respect des textes de lois ;	Informé, sensibiliser et impliquer les communautés dans toutes les activités et sur les textes de lois ;
2	Conflit lié à la méconnaissance et le non-respect des lois	Communauté, Conservateurs	Non application des textes de lois, manque de transparence dans les gestions ;	Vulgariser et respecter les textes de lois, faire une synergie d'actions entre les acteurs ; renforcer les capacités des conservateurs
3	Conflit lié à la spoliation des limites de la forêt classée	Communauté, Conservateurs	Non-respect des limites par la communauté, non matérialisation des limites par les agents forestiers, manque d'entretien des limites ;	Faire l'entretien des limites régulièrement ; information et sensibilisation sur le respect de ces limites
4	Conflit lié à la cohabitation (homme-Animal, Conservateurs-Population)	Communauté, Administration et Conservateurs	Mauvaise cohabitation, non-respect des textes de lois ;	Créer une bonne cohabitation entre les acteurs par des rencontres périodiques, respecter les textes de lois et conventions ; sensibilisation des toutes les parties prenantes
5	Conflit lié à l'octroi des avantages (faibles Activités Génératrices de revenus (AGR), taxes exorbitantes pour accès aux	Communauté, Conservateurs	Non transparence dans la gestion et corruption, non-respect des textes de lois ;	Implication de la population de façon transparente dans les avantages liés ;

	ressources)			
6	Conflit lié à l'insuffisance de l'information et de la désinformation	Communauté, Conservateurs, Administration forestière;	Faible diffusion des textes de lois et conventions, manque de concertation entre les acteurs ;	Diffuser largement les textes de lois et conventions, organiser périodiquement des rencontres avec les acteurs ; implication de la communauté dans les prises de décision

- Système d'alerte précoce et la gestion des conflits

Le système d'alerte précoce et de la gestion des conflits a été présenté aux communautés, gestionnaires et les autorités qui étaient présentes à la rencontre pour sa validation. Ce système a été approuvé par les participants à la rencontre. Des suggestions suivantes ont été émises pour renforcer ce système d'alerte. Ils ont souhaité qu'au niveau de chaque forêt classée, les comités soient composés par les présidents de district tout en impliquant la société civile présente dans les différents villages ou districts. Il a également été suggéré d'inclure ce système d'alerte précoce dans l'acte d'engagement que doit signer toutes les autorités communales et villageoises pour la gestion participative des forêts classées de Diécké et Béro et de la gestion des conflits pour une gouvernance partagée mais aussi dans le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) (voir annexe I : l'exemplaire des actes d'engagement).

Ce plan de gestion des plaintes permettra aux gestionnaires de :

- De prévenir des conflits éventuels dans le cadre de la mise en œuvre du projet et d'anticiper leur résolution.
- Pourvoir aux agents de la forêt classée de Béro et de Diécké des informations qui leur permettent d'améliorer leur relation avec les communautés ;
- Établir par la résolution des plaintes, une relation de confiance entre les communautés locales et les responsables des Forêts classées ;
- Aider à identifier et traiter les problèmes rapidement avant qu'ils ne se généralisent ou ne dégénèrent à un niveau plus difficilement gérable ;
- Limiter les impacts négatifs éventuels liés à l'action communale et générer des mesures correctives ou préventives appropriées.

Il permet aux communautés de :

- Établir une structure de confiance pour exprimer leurs plaintes ;
- Négocier de façon claire et résoudre de façon transparente les plaintes avec les gestionnaires de la forêt classée ;
- D'accéder à temps voulu à l'information ;
- Améliorer les services et optimiser leur satisfaction vis-à-vis de la conservation compatible au développement.

Ce processus a permis d'identifier les actions susceptibles de créer un conflit. Il s'agit entre autres de :

- L'accès aux ressources de la forêt classée ;
- La méconnaissance et non-respect de la loi ;
- La spoliation des limites de la forêt classée ;
- La cohabitation (homme-animal et conservation - population) ;

- Au non partage des avantages (faible AGRs, taxes exorbitantes pour accès aux ressources, etc.) ;
- L'insuffisance de l'information et la désinformation ;
- La présence d'une enclave dans la forêt classée ;
- L'utilisation des ressources naturelles ;
- Empiètement de la forêt classée (cas de l'enclave de Lowi, gestion de bas-fond) ;
- Aux limites de la forêt classée et ;
- Conflit interinstitutionnel.

IV. Conclusion

Au terme de ces travaux de consultations communautaires qui se sont déroulées dans les villages riverains des forêts classées de Diécké et du mont Béro pour la validation du Système d'alerte précoce pour la gestion des conflits et des plans d'aménagement, une enquête auprès des communautés villageoises avait eu lieu dans 54 villages riverains dont 28 de Diécké et 26 de Béro et un compte rendu a été fait pendant les ateliers qui ont eu lieu les 05 et 06 Octobre à Diécké et les 07 et 08 Octobre à Sérédou pour le mont Béro devant toutes les autorités villageoises et forestières ainsi que les conservateurs de la nature.

Après analyse des résultats d'enquête et l'avis donné par toutes les parties prenantes à la consultation communautaires des deux sites, 11 facteurs de conflits ont été énuméré par les communautés et les conservateurs de Diécké et 6 pour les communautés et les conservateurs du mont Béro et quelques propositions de solutions ont aussitôt été identifiées par toutes les parties prenantes.

Le plan d'aménagement et de gestion a été approuvé par toute ces parties prenantes à ces deux rencontres, et un acte d'engagement a été aussi signé de part et d'autre dans lequel le système d'alerte précoce a été instauré pour des raisons de reformulation des comités formel de remontée d'information et la gestion de ces conflits par les présidents de districts.

En fin, les forêts classées de Diécké et de Béro ont bénéficié des plans d'action et de gestion qui ont été soumises au Ministère dont une équipe de relecture viendra bientôt pour l'intégration des recommandations.

V. Recommandations :

En plus de quelques suggestions énumérées précédemment, les recommandations suivantes ont été faites par les participants. Il s'agit entre autres de :

- Renforcer les capacités des gestionnaires sur la reconnaissance des droits d'usage des communautés dans forêts ;
- Accompagner les communautés, notamment les groupements de femmes à l'amélioration de leurs activités génératrices de revenu affectées en raison des restrictions aux terres cultivables
- Promouvoir les produits forestiers non ligneux
- L'intégration des aspects de conservation dans les PDL ;
- Réaliser les travaux de démarcation des limites des forêts ;
- Système d'alerte des plaintes doit se baser sur les structures existantes (les Présidents de district et la société civile) ;
- Pour les outils de sensibilisation aller par les boites à images au lieu des affiches en langue locale qui avait déjà échoué par le passé) ;
- Pousser des réflexions sur le renforcement des mesures riveraines.

ANNEXE I : Les actes d'engagement des deux sites

ACTE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FORET CLASSEE DE DIECKE PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES, PREFECTURE DE YOMOU - REPUBLIQUE DE GUINEE

Diécké, le 05 Octobre 2021

PREAMBULE

La forêt classée de Diecké est parmi les dernières reliques de forêts denses de l'Afrique de l'Ouest dont l'importance n'est plus à démontrer. Ses ressources naturelles constituent une grande valeur du point de vue écologique (régulation du climat, réservoir d'eau, préservation des espèces fauniques et floristiques), économique, sanitaire, éducationnelle.

La gestion non durable des ressources naturelles de cette forêt peut entraîner des conséquences néfastes sur les populations présentes et à venir notamment les calamités de toute sorte : la sécheresse, la désertification, le réchauffement climatique, la famine, la pauvreté, la menace et la disparition de certaines espèces de faune et de flore que nous connaissons actuellement.

Après la consultation communautaire tenue à Diécké du 04 au 05 octobre 2021 où l'objectif et la mission de la protection de la forêt classée de Diécké ont été suffisamment présentés, s'étant rendu compte que l'objectif de la préservation de la forêt classée prôné par le Centre forestier en particulier et le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts en général, nous, représentants des communautés de 28 villages riverains, délégués de jeunes, délégués des femmes et représentants des services techniques de l'administration publique et des élus locaux impliqués dans la gestion des ressources naturelles d'autre part, venons de convenir de travailler ensemble pour lutter contre toute forme de menaces qui détruirait les ressources naturelles de la forêt classée de Diécké. Nous convenons de nous regrouper dans des structures de gouvernance conjointes et participatives afin de se compléter, de combler les lacunes dans la gestion des ressources naturelles, de limiter les gaspillages et de tirer le maximum de profits générés par une bonne gestion de ces ressources naturelles pour satisfaire les besoins de nos générations futures.

Ces structures dénommées Comité Consultatifs de la Forêt Classée de Diécké (CCFD) viseront le développement durable par l'amélioration des conditions de vie des populations locales de la zone. Il se veut pour autant un cadre de dialogue, de rapprochement des systèmes de gestion traditionnelle et administrative en vue de la conservation des espèces de faune et de flore menacées. Aux vues de ce qui précède, cette structure travaillera dans le strict respect de la réglementation en vigueur en République de Guinée.

Le présent engagement n'a pas pour but de supplanter la réglementation guinéenne en matière de la faune et de la flore mais a plutôt pour but de préciser l'environnement de partenariat de gouvernance de gestion entre les parties prenantes, de codifier son cadre de collaboration et de fixer les responsabilités vis-à-vis des actions de conservation intégrée au développement et de la gouvernance des trois zones de gestion qui composent la forêt classée.

Article 1.

Le présent acte d'engagement est établi sur l'initiative de l'ensemble la population riveraine, sans distinction aucune, de la forêt classée de Diécké dans les préfectures de N'Zerekore et Yomou et dans l'intérêt commun de la région administrative de N'Zérékoré et de la République de Guinée.

Article 2.

Les parties concernées reconnaissent qu'aucune institution n'a à elle seule toutes les capacités nécessaires pour gérer les ressources naturelles de façon optimale. Pour ce faire, elles s'engagent dans l'intérêt commun, à œuvrer ensemble pour la gestion durable des ressources naturelles de la forêt de Diécké selon l'esprit de son plan d'aménagement et de gestion de la forêt.

Article 3.

En application des dispositions de l'article 2, les parties s'engagent à participer aux activités liées à la protection et à la conservation de la forêt de Diécké dont, entre autres, le renforcement des mécanismes des mesures riveraines et de résilience, la sensibilisation des communautés aux respects de l'intégrité de la forêt classée, la matérialisation de ses limites, la dénonciation des actes de braconnage et de leurs auteurs, la lutte contre l'exploitation minière, la surveillance, le système de prévention des conflits à travers un système d'alerte à définir avec les districts et d'autres structures déjà existantes comme la société civile et autres, etc. en vue d'assurer la pérennité de ses ressources naturelles.

Article 4.

Sur la base des plans de développement local (PDL) les communautés, la forêt classée de Diécké et les partenaires financiers et techniques de développement s'attèleront à y intégrer les aspects de conservation et de protection de l'environnement et de chercher des fonds pour promouvoir le développement durable

Article 5.

Certaines activités sont autorisées dans la zone tampon mais sur respect strict des directives bien définies qui assurent l'utilisation rationnelle des ressources naturelles suivant le plan d'aménagement et de gestion.

Article 6.

En vue de permettre la participation effective de tous, les parties s'accordent pour la mise en place et la consolidation des « structures locales de développement et conservation ». Les membres de ces structures sont désignés par la population des villages concernés en fonction de leur spécificité et en respectant la représentativité de tous les groupes d'intérêt et du genre.

Article 7.

Un comité consultatif des usagers de la Forêt Classée de Diecké sera mis en place composé des représentants des villages riverains, des services de l'environnement, des Eaux et Forêts, les services de l'agriculture et l'élevage, de la Société Guinéenne de Palmier à Huile et Hévée (SOGUIPAH) du Centre Forestier de N'Zérékoré et de ses partenaires. Les rôles et responsabilités (CCFD) seront définis dans un terme de référence.

Article 8.

Les structures locales de développement et conservation sont une structure de dialogue entre les villages concernés et la Direction Générale du Centre Forestier de N'Zérékoré dont la forêt classée de Diecké est confiée à sa garde.

Article 9.

Ces structures serviront de cadre d'échanges sur les modalités de gestion et de suivi de l'application des accords de gouvernance. Elles sont chargées de réfléchir sur les actions à mener en vue de conserver durablement les ressources naturelles de la forêt classée de Diecké, de proposer des solutions pratiques et réalistes et de suivre leur exécution.

Les structures locales de développement et conservation élaboreront des accords spécifiques, mèneront leur négociation et veilleront à leur application pour la protection des espèces menacées et en matière d'utilisation rationnelle des ressources naturelles notamment : lutte contre l'exploitation minière, lutte contre la pollution des eaux des rivières, lutte contre la pêche illicite, réglementation de la chasse dans la zone tampon ; et aussi pour le soutien au développement des communautés, qui seront annexés au présent Acte d'Engagement.

Article 10 :

Les dispositions prises dans le cadre du présent acte d'engagement n'abrogent pas la réglementation guinéenne en matière de la faune et flore, des ressources halieutiques, de l'environnement, du tourisme et du développement local.

Le présent Acte d'Engagement pourra être amendé ou annulé lors d'une réunion du comité consultatif des usagers de la forêt classée de Diecké à la demande du 2/3 de la majorité de l'assemblée générale et entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Diécké, le 05 octobre 2021

Pour les Communautés riveraines de la Forêt classée de Diecké

N°	Noms et prénoms	Village/Commune Rurale	Signature	N°	Prénoms et noms	Village/Commune Rurale	Signature
1	MaPoline DELAMOU	Oueta /Péla		17	Jonh Foromo DELAMOU	Samouta /Bounouma	
2	Ouo ouo jean KPOGHOMOU	Pela /Péla		18	Adama HABA	Gbolola IV/ Bounouma	
3	Nowai MALOMOU	Beregna /Péla		19	Zaoro MAMY	Goola / Bounouma	
4	Nestor LAMAH	Sooh /Péla		20	Nyan MAMY	Dourapa/ Bounouma	
5	Mathieu GUEMOU	Nonah /Péla		21	Arris Mitho GAMY	Manawi/ Bounouma	
6	Germain KPOGHOMOU	Kilikpala /Péla		22	Ouo Guèpa BOHAMY	Guèpa / Diecké	
7	Sidiki MONEMOU	Gbamou/Bignamou		23	Lako SANDY	Diecké I / Diecké	
8	Felix GUEMOU	Gboimou /Bignamou		24	Jean BAMY	Korohouan / Diecké	
9	Etienne MOLMOU	Bignamou/Bignamou		25	Kpakilé KPOGOMOU	Saoro/ Diecké	
10	Gadeye MAMY	Bounouma /Bounouma		26	Cé La Loi MAOMY	Glin/ Diecké	

11	Nyan NIAMY	Gbeleye /Bounouma		27	Kpakilé KPOGOMOU	Saoro/ Diecké	
12	Tokpa NIAMY	Yonssonon/Bounou ma			Cé La Loi MAOMY	Glin/ Diecké	
13	Felix KPOMY	Guelela/Bounouma		28			
14	Simory GBAMY	Gomou / Bounouma					
15	Gbancé BALAMOU	Teyehoun / Bounouma					
16	Koti Richard SOOMOU	Kerema I/Bounouma					

Pour les Présidents des Communes Rurales riveraines de la forêt classée de Diécké

N°	Noms et Prénoms	Commune Rurale	Signature
1	Colonel Nyan kemo BOUAMY	Diecke	
2	Pepe I GONOMOU	Bignamou	
3	Cece Pela HABA	Pela	
4	Ouo vieux MAMY	Bounouma	

Le Centre Forestier de N'Zérékoré

Directrice Générale

Chef du site forêt classée de
Diecké

Autorité Administrative

Préfet de Yomou

ANNEXE 2 : Acte d'engagement portant sur la gouvernance des ressources naturelles de la forêt classée du mont béro par toutes les parties prenantes, prefectures de lola, beyla et n'zérékore - République de Guinée

Sérédou, le 08 Octobre 2021

PREAMBULE

La forêt classée du Mont Béro est parmi les dernières reliques de forêts denses de l'Afrique de l'Ouest dont l'importance n'est plus à démontrer. Ses ressources naturelles constituent une grande valeur du point de vue écologique (régulation du climat, réservoir d'eau, préservation des espèces fauniques et floristiques), économique, sanitaire, éducationnelle.

La gestion non durable des ressources naturelles de cette forêt peut entraîner des conséquences néfastes sur les populations présentes et à venir notamment les calamités de toute sorte : la sécheresse, la désertification, le réchauffement climatique, la famine, la pauvreté, la menace et la disparition de certaines espèces de faune et de flore que nous connaissons actuellement.

Après la consultation communautaire tenue à Sérédou du 07 au 08 octobre 2021 au cours de laquelle l'objectif et la mission de la protection de la forêt classée du Mont Béro ont été suffisamment présentés, s'étant rendu compte que l'objectif de la préservation de la forêt classée prôné par le Centre forestier en particulier et le Ministère de l'environnement, des eaux et forêts en général, nous, représentants des communautés de 26 villages riverains, délégués de jeunes, délégués des femmes et représentants des services techniques de l'administration publique et des élus locaux impliqués dans la gestion des ressources naturelles d'autre part, venons de convenir de travailler ensemble pour lutter contre toute forme de menaces qui détruirait les ressources naturelles de la forêt classée du Mont Béro. Nous convenons de nous regrouper dans des structures de gouvernance conjointes et participatives afin de se compléter, de combler les lacunes dans la gestion des ressources naturelles, de limiter les gaspillages et de tirer le maximum de profits générés par une bonne gestion de ces ressources naturelles pour satisfaire les besoins de nos générations futures.

Cette structure dénommée Comité Consultatif de la forêt classée du Mont Béro (CCFMB) visent le développement durable par l'amélioration des conditions de vie des populations locales de la zone. Il se veut pour autant un cadre de dialogue, de rapprochement des systèmes de gestion traditionnelle et administrative en vue de la conservation des espèces de faune et de flore menacées. Aux vues de ce qui précède, cette structure travaillera dans le strict respect de la réglementation en vigueur en République de Guinée.

Le présent engagement n'a pas pour but de supplanter la réglementation guinéenne en matière de la faune et de la flore mais a plutôt pour but de préciser l'environnement de partenariat de gouvernance de gestion entre les parties prenantes, de codifier son cadre de collaboration et de fixer les responsabilités vis-à-vis des actions de conservation intégrée au développement et de la gouvernance des trois zones de gestion qui composent la forêt classée.

Article 1.

Le présent acte d'engagement est établi sur l'initiative de l'ensemble la population riveraine, sans distinction aucune, de la forêt classée du Mont Béro dans les préfectures de N'Zérékoré, Beyla et Lola et dans l'intérêt commun de la région administrative de N'Zérékoré et de la République de Guinée.

Article 2.

Les parties concernées reconnaissent qu'aucune institution n'a à elle seule toutes les capacités nécessaires pour gérer les ressources naturelles de façon optimale. Pour ce faire, elles s'engagent dans l'intérêt commun, à œuvrer ensemble pour la gestion durable des ressources naturelles de la forêt du Mont Béro selon l'esprit de son plan d'aménagement et de gestion.

Article 3.

En application des dispositions de l'article 2, les parties s'engagent à participer aux activités liées à la protection et à la conservation de la forêt du Mont Béro dont, entre autres, le renforcement des mécanismes des mesures riveraines et de résilience, la sensibilisation des communautés aux respects de l'intégrité de la forêt classée, la matérialisation de ses limites, la dénonciation des actes de braconnage et de leurs auteurs, la lutte contre l'exploitation minière, la surveillance, le système de prévention des conflits à travers un système d'alerte à définir avec les districts et d'autres structures déjà existantes comme la société civile et autres, etc. en vue d'assurer la pérennité de ses ressources naturelles.

Article 4.

Sur la base des plans de développement local (PDL) les communautés, la forêt classée du Mont Béro et les partenaires financiers et techniques de développement s'attèleront à y intégrer les aspects de conservation et de protection de l'environnement et de chercher des fonds pour promouvoir le développement durable

Article 5.

Certaines activités sont autorisées dans la zone tampon mais sur respect strict des directives bien définies qui assurent l'utilisation rationnelle des ressources naturelles suivant le plan d'aménagement et de gestion.

Article 6.

En vue de permettre la participation effective de tous, les parties s'accordent pour la mise en place et la consolidation des « structures locales de développement et conservation ». Les membres de ces structures sont désignés par la population des villages concernés en fonction de leur spécificité et en respectant la représentativité de tous les groupes d'intérêt et du genre.

Article 7.

Un comité consultatif des usagers de la forêt du Mont Béro sera mis en place composé des représentants des villages riverains, des services de l'environnement, des Eaux et Forêts, les services de l'agriculture et l'élevage, du Centre Forestier et de ses partenaires. Les rôles et responsabilités (CCFMB) seront définis dans un terme de référence

Article 8.

Les structures locales de développement et conservation sont une structure de dialogue entre les villages concernés et la Direction Générale du Centre Forestier dont la forêt classée du Mont Béro est confiée à sa garde.

Article 9.

Ces structures serviront de cadre d'échanges sur les modalités de gestion et de suivi de l'application des accords de gouvernance. Elles sont chargées de réfléchir sur les actions à mener en vue de conserver durablement les ressources naturelles de la forêt classée du Mont Béro, de proposer des solutions pratiques et réalistes et de suivre leur exécution.

Les structures locales de développement et conservation élaboreront des accords spécifiques, mèneront leur négociation et veilleront à leur application pour la protection des espèces menacées et en matière d'utilisation rationnelle des ressources naturelles notamment : lutte contre l'exploitation minière, lutte contre la pollution des eaux des rivières, lutte contre la pêche illicite, réglementation de la chasse dans la zone tampon ; et aussi pour le soutien au développement des communautés, qui seront annexés au présent Acte d'Engagement.

Article 10 :

Les dispositions prises dans le cadre du présent acte d'engagement n'abrogent pas la réglementation guinéenne en matière de la faune et flore, des ressources halieutiques, de l'environnement, du tourisme et du développement local.

Le présent Acte d'Engagement pourra être amendé ou annulé lors d'une réunion du comité consultatif des usagers de la forêt classée du Mont Béro à la demande du 2/3 de la majorité de l'assemblée générale et entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Sérédou, le 08 octobre 2021

Pour les Communautés riveraines de la Forêt classée du Mont Béro

N°	Noms et prénoms	Village/Commune Rurale	Signature	N°	Prénoms et noms	Village/Commune Rurale	Signature
1	Nema Jeansky OLAMOU	MANANKO		14	Ayouba KEITA	SAADOU	
2	François HABA	KOLAKPATA		15	Dalace FENANO	YALEGNA	
3	Nema OLEMOU	ORATA		16	Pokpa OULAMOU	KPINITA	
4	Ambroise KPELAYEMOU	GOUNAGALAYE		17	Nestor DOUALAMOU	SAOULO	
5	Frédéric LOUA	KABIETA		18	Dounan OULEMOU	SIMAMOU	
6	Soumo MAHOMOU	LOMOU		19	Pierre MONEMOU	TIPETA	
7	Samuel SOLIE	FOOZOU		20	Albert KPOULEMOU	OROPOE	
8	Louis SAGNO	OUENZOU		21	Jacky KOULEMOU	KOGNEA	
9	Pé Normal	MAGHANA		22	Frédéric DELAMOU	BAIHATA	
10	Alphonse LAMAH	YOKPOTA		23	Richard HABA	TOKPATA	
11	Abdoulaye KOUROUMA	BOOLA I		24	Mathias KOLIE	OULEWON	
12	Kémon CAMARA	BOOLA II		25	Néma Jacques HABA	LAMINATA	

13	Galaye FOROMO	YAYOUTA		26	Fassou SAGNO	GBANAOIOT A	
----	---------------	---------	--	----	--------------	----------------	--

Pour les Présidents des Communes Rurales riveraines de la forêt classée du Mont Béro

N°	Noms et Prénoms	Commune Rurale	Signature
1	Emmanuel HABA	WOMEY	
2	Walamou SOLOMOU	LAINÉ	
3	Mamoudou CAMARA	KOROPARA	
4	Roger HABA	SOULOUTA	
5	Alpha Kabinè KOUROUMA	FOUMBADOU	
6	Mory Saran FOFANA	BOOLA	

Le Centre Forestier de N'Zérékoré

Autorité Administrative

Directrice Générale

Chef du site forêt classée Du Mont Béro

Préfet de N'Zérékoré

Watta CAMARA

Capitaine Maurice MAMY

Colonel Sékou KEITA

Préfet de Lola

Préfet de Beyla

Colonel Ousmane DIALLO

Lt Colonel Douramoudou KEITA

Annexe III : Répartition des participants par structure de Diécké

N°	Représentant des structures	Nombre
1	Direction Centre Forestier	6
2	Les secrétaires généraux chargés des collectivités	2
3	Inspection régionale	1
4	Administration forestière	8
5	Partenaires techniques et financiers	5
6	Directeurs préfectoraux de l'Elevage	2
7	Directeurs préfectoraux de l'Agriculture	2
8	Chefs de service Développement Rural	4
9	Représentants des villages riverains	28
10	Maires des Communes Rurales	4
11	Chefs de Postes de Surveillance	8
12	Chauffeurs	6
Total		76 dont 7 femmes

Répartition des participants par structure de Béro

N°	Représentant des structures	Nombre
1	Direction Centre Forestier	5
2	Les secrétaires généraux chargés des collectivités	3
3	Inspection Régionale Environnement, Eaux et Forêts	1
4	Partenaires techniques et financiers	6
5	Directions Préfectorales de l'Environnement des Eaux et Forêts	3
6	Directions Préfectorales de l'Agriculture	3
7	Directions Préfectorales de l'Elevage	3
8	Chefs Section des Eaux et Forêts	3
9	Chefs Cantonement Forestier	6
10	Chargé Sous Préfectoral du développement Rural	6
11	Maire de Commune Rurale	7
12	Représentant des villages Riverains	26
13	Site de la Forêt classée de Béro	2
14	Chef de Poste de surveillance	5
15	Chauffeur	6
Total		85 dont 4 femmes

Tableau 4 : Equipe d'enquête du site Diécké

N°	Equipes	Villages	Nbre de jours
1	Antoine Nemas FENANO Julienne GUILAVOGUI	Yonsonon, Guèlèla, Gbèlè, Bounouma, Gomou, Teyehouan	7
2	Cécé Victor DELAMOU N'Gba GUILAVOGUI	Kéréma, Lanai Samouta, Ouéta, Soh, Sokoly,	

3	Jules DORE Ibrahima Kalhidou KABA	Bérégna, Péla Kilipala, Nonah, Gboimou, Gbamou	
4	Missan SANDY Yamoh THEA	Gbolola4, Goola, Dourapa, Manawi, Guépa	6
5	Pépé Jacques GBILMOU Foromo THEA	Diécké, Gbein, Tokpapa, Korohouan, Saoro	

Tableau 5 : Équipe d'enquête du site de Béro

N°	Equipes	Villages	Nbre de jours
1	Raphael KOLIÉ Mohamed Kakoro CHERIF	Tokpata Kabiéta, Bahaita, Laminata, Fozou, Ouléouon	6
2	Mamady Bruno DOPAVOGUI Mohamed SACKO	Saadou, Gounagalaye, Mangana, Lomou Kognéa	5
3	Alphonse Likala LOUA Malick KOUROUMA	Gbana-ouéta, Ouénzou, Oropoe, Boola 1, Boola 2	
4	Cécé André NORAMOU Antoine GUILAVOGUI	Orata, Typéta, Sibamou Saoulo, Yayouta,	
5	Wana CHERIF Pépé Ouro KPOGHOMOU	Kpinita, Kolakpata, Yaligna, Yopkota Mananko,	

Annexe IV : quelques photos des participants



Lancement de l'évènement dans la salle polyvalente de Diécké



Réalisation des travaux de groupe par les participants sur le SAP et les PAG



Restitution des travaux de groupe



Consultation publique sous forme d'enquêtes villageoises